

Lundi matin vers cinq heures, un incendie s'est déclaré à Tourcoing dans un bâtiment appartenant à M. Louis Tiberghien et contenant des déchets de laine et autres matières.

Le bâtiment entier a été détruit et le feu s'est communiqué à une filature voisine appartenant à M. Thiébaux-Sion. Heureusement, les efforts des pompiers et des personnes qui leur prêtaient leur concours arrêterent les progrès de l'incendie et la corniche seule fut entamée.

Les pertes s'élevèrent à 5,783 fr. pour M. Tiberghien et à 1,000 fr. pour M. Thiébaux-Sion. Ce dernier seul était assuré. La cause de cet incendie est attribuée à l'échauffement des déchets de laines qui se trouvaient dans le bâtiment.

Dans l'après-midi de jeudi, un forgeron nommé Jean Freter, qui s'était arrêté sur le trottoir de la rue de Lille, près l'Hôtel du Nord, reçut sur la tête un lourd paquet de linge jeté d'une fenêtre voisine.

Il a eu une vertèbre au cou brisée. Il a été transporté à l'hôpital. Il était âgé de 58 ans.

Dimanche dernier des jeunes garçons s'amusaient à tirer à l'arc sur un terrain banal en face de Ma Campagne près le moulin de Roubaix, quand un des jeunes confrères âgé de 14 ans fut atteint par la flèche d'un de ses camarades d'une manière si malheureuse qu'il a un œil entièrement perdu. Cet accident arriva au fils d'un ouvrier très-considéré du quartier à péniblement impressionné tous les habitants du voisinage.

Les vols se multiplient dans nos environs.

Dans la nuit du 11 au 12 courant, on s'est introduit dans la cave du sieur J.-B. Dugnaquier, marchand de légumes, à Lys-lez-Lanoy, et on y a enlevé des légumes pour une somme de 7 fr.

Dans la même nuit, on pénétra chez le sieur Pierre Hautcourt, cabaretier dans la même commune et on y enleva le tiroir du comptoir contenant environ 7 fr., et quelques menus objets.

Le lendemain on a retrouvé le tiroir dans un champ de betteraves. L'auteur ou les auteurs de ces vols sont inconnus.

Mercredi dernier, le nommé François Pelleart, garçon meunier au service de M. Lemblin, cultivateur et meunier à Bondues, a eu la main droite saisie dans un engrenage et affreusement mutilée.

Bien que cet accident soit le fait de l'imprudence du blessé, M. Lemblin lui paie ses journées et s'est chargé en outre des honoraires du médecin.

Jeudi dernier, vers deux heures après-midi, un domestique, au service d'un négociant de Marqu'au-Écluse, a été renversé par un cheval attelé à une voiture qui lui a passé sur le corps. Sa position est désespérée.

Cet homme, qui se nomme Henri Vandecasteele, est âgé de 34 ans et père de quatre enfants.

L'Administration du chemin de fer du Nord fait délivrer, aux principales gares, depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 30 septembre exclusivement, des billets d'aller et retour à prix réduits, valables du samedi au lundi et de la veille au lendemain du 15 août, pour Dunkerque, Calais et Boulogne.

PRIX DES PLACES :

de Roubaix pour		
1 ^{re} classe	2 ^e classe	
Dunkerque	16 fr.	12 fr.
Calais	19	14
Boulogne	25	18

de Tourcoing pour		
1 ^{re} classe	2 ^e classe	
Dunkerque	16 50	12 50
Calais	20	15
Boulogne	26	19

de Lille pour		
1 ^{re} classe	2 ^e classe	
Dunkerque	14 10	10 60
Calais	17 80	13 35
Boulogne	24	18

Ces billets sont valables pour tous les trains, à l'exclusion des trains de marée. Les billets de deuxième classe ne sont admis que dans les trains qui comprennent des voitures de cette classe.

Tout billet d'aller et retour trouvé entre les mains d'un voyageur en dehors des délais spécifiés ci-dessus, sera considéré comme périmé, et le voyageur devra payer l'intégralité de la place par lui occupée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 15 juillet.

Charles Huysseur, ouvrier briquetier à Roncq, d'origine belge, a été expulsé de France à la suite de condamnations prononcées contre lui. Assigné à comparaître devant le tribunal pour répondre à l'accusation de vol, d'escroquerie et d'infraction à un arrêté d'expulsion, il ne se présente pas et est condamné par défaut à deux ans de prison et cinq ans de surveillance.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 6 au 12 juillet 1867, inclus.
29 garçons et 23 filles.

MARIAGES.

3 juillet. — Joseph Vanderborcht, 27

ans, tisserand et Sidonie Carton, 18 ans, tisserande. Arthur Lecat, 24 ans, ajusteur et Marie Vandellannoote, 29 ans, servante.

DÉCÈS

6 juillet. — Louis Liagre, époux de Josephine Muller, 52 ans, tisserand, rue de l'Épeule. Elise Tanghe, célibataire, 23 ans, rattacheuse, rue de la Tuilerie. André Vandenberghe, époux de Marie Delrue, 60 ans, journalier, hôpital. Fidèle Cazès, époux de Flore Lefebvre, 50 ans, tisserand, hôpital. Théodore Cornille, veuf de Constance Hubaut, 65 ans, fleur, rue St-Honoré.

8 juillet. — Apoline Fobbe, épouse de Alexis Desneulin, 54 ans, ménagère, rue Neuve. Marie Maillet veuve de Constantin Streymers, 65 ans, rentière, rue de la Fosse-aux-Chênes. Marcel Tanger, célibataire, 36 ans, teinturier, hôpital. Rosalie Moreau, épouse de François Decornet, 29 ans, ménagère, rue de Beurewart.

9 juillet. — Pierre Vanus, célibataire, 34 ans, teinturier, hôpital. Emile Serbruyns, 13 ans, rue du Vert-Chemin. Agnès Lemort, épouse de Pierre Lebrun, 49 ans, ménagère, chemin du Fresnoy.

10 juillet. — Constant Vogels, 14 ans, tisserand hôpital. Pierre Vannieuwenhuysse époux de Julie Cornil, 49 ans, tonnelier, rue de la Redoute.

11 juillet. — Marie Wardavoir, célibataire, 18 ans, tisserande, à la Potellerie. Caroline Lamotte, épouse de Paul Bogarts, 52 ans, ménagère, hôpital.

12 juillet. — Louis Loose, époux de Marie Kindt, 50 ans, journalier, au Bas-de-l'Enfer.

Il est décédé en outre 18 garçons et 9 filles au-dessous de 10 ans.

Une société dite des *Ourdisseurs*, vient d'être récemment autorisée. Elle a pour but de placer les membres qui se trouveraient sans occupation et de leur faire distribuer des secours dans les cas de nécessité prouvée. — On comprend facilement les avantages qui résultent de cette association pour tous les membres qui en font partie; leur nombre ne peut manquer de s'accroître en raison même des services qu'est appelée à rendre cette société. Les patrons eux-mêmes y trouveront un avantage et une très-grande sécurité en ce qu'ils pourront trouver au siège de la société les employés dont ils auraient besoin.

On peut se faire inscrire tous les jours au siège de la société Estaminet du Nouveau St-Martin, Place St-Martin.

Pour toute la chronique locale J. REBOUX.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 15 juillet 1867.

AFFAIRE BEREZOWSKI.

Dès avant l'ouverture de l'audience une grande affluence de personnes munies de billets se pressent aux abords du prétoire. On remarque dans les groupes beaucoup de Polonais et de Russes. Les femmes ont été exclues.

En l'absence de M. le premier président Devienne, atteint ce matin d'une indisposition subite, l'audience est présidée par M. Berthelin, conseiller à la Cour impériale. M. le procureur général de Marnas occupe le siège du ministère public.

Berezowski, précédé de deux gendarmes, est amené au banc des accusés. C'est un tout jeune homme aux traits réguliers, au regard doux, à la voix sympathique, son attitude est calme sans affectation. Il est assisté de M. Emmanuel Arago.

Après les formalités relatives au tirage et à la révocation des jurés, il est donné lecture de l'acte d'accusation. Ce document, d'une clarté concise, énumère les circonstances du crime, telles que les journaux les ont rapportées. Il y est constaté que Berezowski a fait des aveux complets, ajoutant ce que la procédure n'a point démenti, qu'il ne voulait frapper que le Czar et donner en même temps un avertissement à l'empereur Napoléon et à la France. « Quant au Czar, a-t-il dit, je n'ai rempli que mon devoir, remplissant le serment que je m'étais fait à moi-même dès l'âge de 16 ans et si je pouvais recommencer, je serais tout prêt à le faire. Je me regarde comme coupable seulement envers la France, dont j'ai trahi l'hospitalité en ne respectant pas le souverain dont j'étais l'hôte. »

L'interrogatoire de l'accusé est, en quelque sorte, un développement de ces pensées, Berezowski renouvelle ses affirmations au sujet de l'absence de tout complot, de tout complice; son dessein était arrêté depuis longtemps, il a saisi la première circonstance qui lui a paru favorable pour l'exécuter.

Sur cette question : Qui visiez-vous ? l'accusé répond avec fermeté : l'Empereur de Russie.

M. le président : Vous vous croyiez donc en droit de tuer votre Souverain ? L'accusé avec émotion : Oui, M. le président, parce qu'il a tué mon pays, parce qu'il a envoyé en Sibirie toute la jeunesse de la Pologne, que d'un coup de plume, il a condamné un peuple à l'exil et à la mort.

M. le président : Une balle n'est jamais sûre, la main peut dévier. Vous n'avez pas réfléchi que l'Empereur de la France, où vous recevez l'hospitalité et dont vous avez dit justement tant de bien, pouvait être atteint. Vous n'avez pas réfléchi non plus que vous pouviez faire d'autres victimes tout aussi innocentes ; ainsi c'est une pauvre femme qui eût pu être mortellement atteinte.

L'accusé : Ce que je puis dire, c'est que je n'ai pu résister à la voix impérieuse de mon cœur.

Après l'interrogatoire, dans lequel Berezowski malgré l'exaltation qui paraît l'animer a conservé une attitude convenable et un langage digne, on procède à l'audition des témoins. L'un d'eux rapporte que dans la saisie pratiquée chez l'accusé, on a trouvé les œuvres de Mariana, justifiant le régicide; le récit des assassins : de Ravalliac, de Clément et de Damians, etc.

M. le procureur général de Marnas, dans un réquisitoire éloquent, a soutenu l'accusation. La défense a été présentée par M. Emmanuel Arago avec beaucoup de talent et d'énergie.

M. le président, a fait le résumé de l'audience. Les jurés, entrés à 3 heures 1/2 dans la salle des délibérations, en ont rapporté un verdict de culpabilité, avec constatation de circonstances atténuantes.

En conséquence, Antoine Berezowski a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il a entendu son arrêt avec calme et est sorti de l'audience accompagné des gendarmes qui l'avaient amené, après avoir serré affectueusement les mains de son défenseur.

FAITS DIVERS

L'Empereur vient de décider, sur la proposition du ministre de la guerre, de rétablir dans chaque régiment d'infanterie de ligne, les deux compagnies supprimées par le décret du 15 novembre 1865. Cette proposition a pour but de parer aux conséquences qui résultent de la rentrée de l'armée du Mexique, pour l'avancement dans l'infanterie.

Le télégraphe nous a apporté, il y a plusieurs jours, la nouvelle d'une catastrophe arrivée à un puits de mine à Lugo, près de Dresde.

Le puits avait croulé fermant ainsi la retraite à plus de cent mineurs.

Depuis ce jour, des milliers de terrassiers sont venus travailler pour sauver les mineurs, mais à peine un trou est-il fait que des éboulements ont lieu.

Une dépêche de Dresde, en date de samedi soir annonce que les travaux de sauvetage sont suspendus. La mine est complètement obstruée de bas en haut sur une profondeur de 360 aunes.

D'un autre côté, une lettre particulière assure qu'on a pas renoncé au sauvetage, tout au moins des cadavres; par ces hommes qui sont dans la mine depuis plus de huit jours sont morts de faim s'ils n'ont pas été victimes de mille autres accidents.

On n'a cependant pas perdu tout espoir, car on va établir une machine à forer, mue par la vapeur, qui permettra d'introduire dans les trous de forage des tuyaux en fer très forts, par lesquels on pourrait faire arriver aux infortunés des vivres et de l'air. Mais nous le répétons, tout cela est inutile, et il est presque certain, à moins d'un miracle, que le premier homme qui descendra jusqu'aux mineurs par un ces tuyaux assistera à un horrible spectacle.

Un écrivain politique, démocrate engagé en 1847, impérialiste hydrophobe en 1867 (ce n'est pas M. Vilbot), vient de recevoir en pleine poitrine de la décoration de l'Aigle rouge.

Bien touché. — Voilà deux convictions récompensées d'un seul coup.

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* :

Une note identique, ou pour parler plus exactement un *Communiqué* adressé aux journaux par les amis de Victor Hugo dément la nouvelle de son arrivée au Havre et de son voyage à Paris.

Lorsque nous avons annoncé le passage dans notre ville de l'auteur d'*Hernani*, nous ignorions que le grand poète désirait garder l'*incognito*, et, à ce titre, nous regrettons d'avoir ébruité ce fait.

Mais aujourd'hui que l'on conteste l'exactitude de nos renseignements, nous devons, au risque de déplaire aux amis de Victor Hugo, maintenir nos informations de la manière la plus formelle.

Comme le *Courrier du Havre* l'a dit, Victor Hugo était au Havre dans la journée du 3 juillet, et le *Journal du Havre* a confirmé la nouvelle en annonçant, samedi 6 courant, la présence à Paris de Victor Hugo.

Nous avons annoncé l'arrestation de Lemarchand. La *Gazette des Tribunaux* publie à ce sujet les renseignements suivants :

On se souvient peut-être d'un nommé Lemarchand, condamné à mort il y a environ trois ans par la Cour d'assises de l'Orne, pour assassinat sur la personne d'un nommé Thomas, marchand de chevaux, qu'il poursuivait depuis longtemps.

« La veille même du jour où devait avoir lieu son exécution, et tandis que les gens du pays se dirigeaient en foule à Argentan pour assister à son supplice, Lemarchand s'échappait de la prison d'Alençon, où il était renfermé, et, à l'aide de secours et d'argent fournis par quelques amis dévoués, parvenait à tromper les recherches de la justice et arrivait enfin sans encombre à Jersey, où il a résidé pendant près de trois ans. »

Mais sa conduite dans l'île n'a pas, surtout dans ces derniers temps, été à l'abri de reproche. Reconnu coupable de nombreux vols et escroqueries, Lemarchand fut expulsé de Jersey par l'autorité locale, et, le 1^{er} juillet dernier, on le débarqua à Saint-Malo. On savait qu'il devait être ramené en France, et comme on supposait qu'il prendrait terre à Granville, on

CREDIT AGRICOLE SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décret du 16 FÉVRIER 1864

DIRECTION A LILLE | SUCCURSALE A ROUBAIX

29, Rue des Fossés, 29

35, Rue Pellart, 35

CAPITAL : 40,000,000

DÉPÔTS DE FONDS PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS, paiement au moyen de chèques. Le Crédit agricole se charge gratuitement de tous services de caisses pour compte de ses déposants, encaissement de coupons, factures, etc.

BONS A INTÉRÊT AU PORTEUR DE 100, 500, 1,000 fr., payables à Lille, Paris, Marseille, Nice, Angoulême, Poitiers, Limoges, Avignon.

Intérêts acquis au porteur, jour par jour, à raison de 1 centime par jour soit, 3,65 par an.

Calculs faits d'avance au dos des bons.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE, A ORDRE, OU AU PORTEUR, de 45 jours à 5 ans.

Intérêts de 3 à 5 pour 100 suivant l'époque d'exigibilité.

OBLIGATIONS FONCIÈRES ET COMMUNALES émises par le Crédit foncier de France

ESCOMPTE D'EFFETS DE COMMERCE, à une ou plusieurs signatures sur toute place de France et de l'Étranger.

AVANCES SUR WARRANTS, nantissements de marchandises et dépôts de titres.

OUVERTURES DE CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES.

ACHAT ET VENTE d'actions, d'obligations et de fonds publics, moyennant 1/16 de commission, indépendamment des frais déboursés.

ENCAISSEMENT DE COUPONS.

LA DIRECTION DÉLIVRE GRATUITEMENT dans ses bureaux une notice sur le service des chèques et toutes les opérations de la société.

LES BUREAUX ET CAISSES SONT OUVERTS de neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures du soir.

avait pris toutes les mesures nécessaires pour opérer son arrestation immédiate. Mais ces prévisions furent déçues : Lemarchand, arrivé à Saint-Malo, prit le chemin de fer jusqu'à Dol ; à Dol, il monta dans la voiture de Pontorson, et de Pontorson il vint à pied jusqu'à Fiers, se dirigeant vers son pays natal.

Cependant la justice avait été prévenue par une lettre que Lemarchand avait adressée à son beau-frère et dans laquelle il lui donnait rendez vous à Briouze, le jeudi 4 juillet, à onze heures du soir. M. le capitaine de gendarmerie et la brigade se transportèrent à Briouze. Vers dix heures et demie, un des gendarmes rencontra un individu marchant pied nus en cherchant à éviter les regards. Il l'aborda et, l'ayant reconnu pour celui que l'on cherchait, il l'arrêta, le maintenant en respect avec son pistolet et lui déclara qu'il ferait feu au moindre de ses mouvements.

L'individu ainsi arrêté ne fit aucune résistance; on le fouilla et on ne trouva sur lui qu'une somme de 65 c. Il ne cessa de prétendre qu'il n'était pas Lemarchand, malgré les nombreuses affirmations de ceux qui le reconnaissaient formellement. Néanmoins, on le maintint en état d'arrestation, et, le lendemain matin, transporté à Ecouché, il fut reconnu par tous ses concitoyens et se détermina enfin à avouer qu'il était bien Lemarchand, condamné pour assassinat.

On l'a transporté à Argentan, où il doit être encore en attendant son exécution. Singulière coïncidence ! son père est mort il y a huit jours à peine, mais assez à temps pour ne pas être témoin de la triste fin de son fils.

Bibliographie

LES CURIOSITÉS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE (1)

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des publications de la maison Ch. Delagrave et Cie de Paris, dont nous avons loué l'intelligente initiative. Cette maison nous adresse aujourd'hui un petit volume avec ce titre affriolant : *CURIOSITÉS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE*. L'ouvrage tient toutes les promesses du titre; ce n'est pas peu dire.

L'auteur, M. Hippolyte Gauthier, prend le visiteur à son entrée dans l'Exposition, le conduit à travers ce prodigieux labyrinthe, lui détaillant toutes les merveilles qu'il a sous les yeux et lui en faisant ressortir toutes les beautés comme il convient à un cicéron intelligent; il conclut avec esprit et n'a pas oublié que l'ennui naquit un jour de l'inifinité.

Nous conseillons à tous ceux qui n'ont pas encore vu l'Exposition d'acquiescer ce petit livre, qui leur servira de guide; quant aux autres, ils se rappelleront en le lisant ce qu'ils ont vu et y trouveront sans doute aussi la description de curiosités qu'ils n'auront pas remarquées.

AVIS AUX EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS

Dans l'intérêt du public ainsi que des exposants, MM. Firmin Didot feront paraître, cette année, en tête de l'*Annuaire du commerce DIDOT-ROTTIN*, une liste des récompenses décernées à l'Exposition universelle de 1867.

Cette liste sera rédigée par produits d'après l'ordre alphabétique, et par pays, de manière que toute personne, désirant acheter un article quelconque, n'aura qu'à se reporter à cet article pour voir d'un seul coup d'œil le nom de tous les fabricants français et étrangers récompensés pour ce produit.

Mais outre les noms qui seront insérés gratuitement chaque exposant, moyennant 6 fr. par ligne de 50 lettres, pourra faire

(1) Paris. Ch. Delagrave et Cie, 18, rue des Ecoles — 1. vol. : 1 fr.

suivre son d'une notice dans laquelle il expliquera au public l'*Invention*, le *Perfectionnement* ou l'*Amélioration* qui lui ont valu une récompense, et fera valoir les avantages et la supériorité de ses produits.

Cette publicité est sans contredit la meilleure et la plus efficace de toutes, puisqu'elle dure toute l'année, et dans un ouvrage qui est indispensable à toute maison importante, qui reste continuellement dans chaque cercle, café ou endroit public, à la disposition de tous, et qu'on consulte journellement pour n'importe quel achat.

Ces notices ne pourront être adressées à la librairie Firmin et Didot que jusqu'au 15 août.

COURS DE LA BOURSE

Du 16 juillet 1867.
Cours de ce jour
3 1/2 % 69 00 — 3 % 68 95
4 1/2 % 99 35 — 1/2 % 99 00

ADLER

Chirurgien - Dentiste
Rue d'Angleterre 66, Lille.

Nouveau système de dents et de dentiers vulcano-plastique; les seuls ayant obtenu une mention honorable de la faculté de médecine.

Visible tous les jeudis à l'hôtel Ferraille.
7057

PHOTOGRAPHIE

A BLIN

25, RUE DU MIDI, 25.
Le prix des photographies noires, jus- qu'au 1^{er} août sera de 10 fr. la douzaine Et celui des photographies fonds blancs dégradés sera de 12 francs, jusqu'à la même date.

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE
Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de raccommode toute espèce de pièces artificielles.
6631

VILLE DE ROUBAIX

TRAVAUX COMMUNAUX.

Agrandissement du collège Notre-Dame des Victoires.

Le Maire de la ville de Roubaix

DONNE AVIS

Que le lundi 22 juillet 1867, à onze heures du matin, il sera procédé en l'hôtel-de-ville, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux d'agrandissement du collège Notre-Dame des Victoires suivant les plans et devis dressés par M. Deragnacourt, architecte, approuvés par M. le Préfet du Nord le 2 juillet 1867. et montant à la somme de fr. 129,918,76 Les pièces du projet sont déposées au secrétariat de la Mairie ou les amateurs pourront en prendre connaissance.

Les soumissions seront reçues jusqu'à l'heure fixée pour l'adjudication.

Le cautionnement à fournir est fixé à 4,500 francs, soit en espèce, soit en immeubles.

Roubaix, le 11 juillet 1867.

JULIEN LAGACHE, ADJOINT.
7058.